Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260226-2026_20CM2602-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN

56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt six février à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le vendredi vingt février, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie LABESSE, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	15
Votants	18
Absent(s) Représentés(s)	3
Absents excusés Non représentés	1

Présents :
Le Maire : Jean Marie LABESSE
Adjoint(e)s au Maire : Marc LAMOUR, Muriel CLERY, Michel GRAINZEVELLES, Arlette CHAUFFERT, Claude FLINOIS

Conseillers municipaux : Yvette DENOUAL, Brigitte ADAM LEVACON, Serge LE PERSONNIC, Mickael LE NEVE, Lyliane LE FICHER, Patrice BROUILLE Jean Jacques TRICHET, Jean Marie COLOMBEL,

Absents représentés :
Christine GUYOT, pouvoir donné à Arlette CHAUFFERT
François Robert SOLMON, pouvoir donné à Brigitte ADAM LEVACON
Marie Françoise DAIRIEN, pouvoir donné à Jean Marie LABESSE

Absent excusé non représenté :
Yann BREISTROFFER

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Brigitte ADAM LEVACON a été élue Secrétaire.
Dernier conseil municipal avant l'élection du 15 mars 2026, les élus remercient chaleureusement Monsieur le Maire de son engagement durant ses deux mandats.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260226-2026_20CM2602-DE

Délibération 2026-020

Objet : Appel à Projet FIPDR 2026 – Police municipale — Approbation et Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document en découlant.

En 2016 le service de Police Municipale a été structuré, organisé par l'actuelle responsable du poste de police municipale qui a également mis en place et stabilisé l'ensemble des procédures, outils et obligations réglementaires nécessaires au fonctionnement d'un service de police adapté et efficace.

Considérant que ce service joue un rôle essentiel dans la préservation de l'ordre public en veillant au respect des arrêtés municipaux, en régulant la circulation et en intervenant pour prévenir et réprimer les incivilités.

Considérant que le fonds interministériel de prévention de la prévention de la délinquance et de la radicalisation a vocation à soutenir des actions de prévention de la délinquance conduites par l'Etat, les collectivités territoriales notamment en matière de sécurisation et d'équipement des polices municipales.

Considérant que la commune a recruté un second policier municipal qu'il convient d'équiper notamment concernant la caméra piéton, le gilet pare-balles.

Considérant le coût de la caméra et son support prévu à 419 € HT soit 502,80 €TTC avec une prise en charge forfaitaire de 50 % avec un plafond de 200 €.

Considérant le coût du gilet pare-balles prévu à 676,17 € HT soit 811,40 € TTC avec une prise en charge forfaitaire de 250 €

Considérant que le coût total est donc fixé à 1095,17 € HT soit 1314,20 € TTC avec une subvention totale qui peut être sollicitée à hauteur de 450 €

Considérant que l'appel à projet devra être remis au plus tard le 31 mars 2026

Vu le CGCT,
Vu la délibération 2025-48 du 24 avril 2025 créant un poste de policier municipal,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances réunie le 23 février 2026.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,

Art. 1 APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer la présente demande financière auprès des services de l'Etat de 450 € TTC du montant des factures.

Art. 2 DIT que sur le montant de 1314,20 € TTC le reste à charge de la commune correspond à 864,20 € TTC.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260226-2026_20CM2602-DE

Art. 3 DIT que Le montant de la dépense et de la recette seront prévues au budget 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 26/02/2026
Le Maire
Jean Marie LABESSE



Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260226-2026_20CM2602-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE DAMGAN

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
Au 26 février 2026

	Nom Prénom	Présence
1	LABESSE Jean-Marie	
2	LAMOUR Marc	
3	Muriel CLERY	
4	GRAINZEVELLES Michel	
5	CHAUFFERT Arlette	
6	FLINOIS Claude	
7	DENOUAL Yvette	
8	ADAM LEVACON Brigitte	
9	DAIRIEN Marie-Françoise	Si été - J.M LABESSE
10	SOLMON François-Robert	Pouvoir donné à Brigitte ADAM
11	LE PERSONNIC Serge	
12	GUYOT Christine	Pouvoir donné à A. Chauffert / Chauffert.
13	BREISTROFFER Yann	
14	LE NEVE Mickael	
15	LE FICHER Lyliane	
16	Patrice BROUILLE	
17	TRICHET Jean Jacques	
18	COLOMBEL Jean-Marie	
19	PERRUSSEL Marc	

Secrétaire de séance désigné(e) : Brigitte ADAM LEVACON